

Communauté de Communes du Grand Armagnac

14 allée julien laudet

32800 Eauze

Tel : +33562087822

Marché de travaux

**Cadre du Bordereau des
Prix Unitaires**

Objet du marché ordinaire

FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLEMENT 2021 CCGA

**Représentant du pouvoir adjudicateur : Philippe BEYRIES,
Président**

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
V.21.01.01.T

LOT N°1

Objet : Fauchage des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de Dému, Noulens, Ramouzens et Séailles soit **50.15 km**, fauchage 2^{ème} passe sur la commune de Dému et Ramouzens soit **35.65 km** et un débroussaillage complet sur les communes de Séailles, Dému, Bascous, Noulens et Ramouzens soit **64,24 km**.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT/km)	Quantité En km	Prix total HT
1	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SÉCURITÉ) :</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1^{ère} passe (à partir du 29 avril 2021). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		50,15	
2	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES SANS DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE CONFORT):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2^{ème} passe (à partir du 24 juin 2021). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		35,65	

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
V.21.01.01.T

3	DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		64,24	
----------	--	--	-------	--

Fait à

, le

L'entrepreneur,

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
V.21.01.01.T

LOT N°2

Objet : Fauchage des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de Courrensan, Gondrin et Lannepax, soit **98,19 km**, fauchage 2^{ème} passe sur la commune de Courrensan soit **21,05 km** et un débroussaillage complet sur les communes de Courrensan, Gondrin et Lannepax soit **98,19 km**.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
4	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1^{ère} passe (à partir du 29 avril 2021). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		98,19	

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
V.21.01.01.T

5	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES SANS DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE CONFORT):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2^{ème} passe (à partir du 24 juin 2021). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		21,05	
6	<p>DEBROUSSAILLEMENT COMPLET :</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		98,19	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,

V-21-01-01 T

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
V.21.01.01.T

LOT N°3

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de Castelnau d'Auzan Labarrère, Bretagne d'Armagnac et Eauze soit 150.59 km, fauchage 2^{ème} passe sur la commune d'Eauze soit 82.53 km et débroussaillage complet des communes de Bretagne d'Armagnac et Castelnau d'Auzan Labarrère soit 68,06 km.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
7	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1^{ère} passe (à partir du 29 avril 2021). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		150,59	

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
V.21.01.01.T

8	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES SANS DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE CONFORT):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2^{ème} passe (à partir du 24 juin 2021). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		82,53	
9	<p>DEBROUSSAILLEMENT COMPLET :</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		68,06	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,

V-21-01-01 T

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
V.21.01.01.T

LOT N°4

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de Ayzieu, Cazaubon et Marguestau soit 62,00 km, fauchage 2^{ème} passe sur les communes de Larée, Marguestau et Réans soit 26,88 km et débroussaillage complet sur les communes d'Ayzieu, Cazaubon (2 fois) et Campagne d'Armagnac soit 115,26 km.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
10	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1^{ère} passe (à partir du 29 avril 2021). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		62,00	

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
V.21.01.01.T

11	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES SANS DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE CONFORT):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2^{ème} passe (à partir du 24 juin 2021). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		26,88	
12	<p>DEBROUSSAILLEMENT COMPLET :</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		115,26	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,

V-21-01-01 T

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
V.21.01.01.T

LOT N°5

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de Castex d'Armagnac, Lias d'Armagnac et Panjas soit 48,49 km, fauchage 2^{ème} passe sur les communes de Monclar d'Armagnac et Panjas soit 29,70 km et débroussaillage complet sur les communes de Castex d'Armagnac, Lias d'Armagnac, Mauléon d'Armagnac, Panjas et Lannemaignan soit 84,90 km.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
13	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1^{ère} passe (à partir du 29 avril 2021). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		48,49	

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
V.21.01.01.T

14	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES SANS DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE CONFORT):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2^{ème} passe (à partir du 24 juin 2021). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		29,70	
15	<p>DEBROUSSAILLEMENT COMPLET :</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		84,90	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,

V-21-01-01 T